

In corpore Breviarii.

Die 18 martii, in fine, rubrica Vesperarum sic ponatur : Vesperae de sequenti, Commemoratio tantum Feriae. Post titulum Festi ponatur : Duplex I classis.

Die 19 martii — In I Vesperis expungatur rubrica : Et fit Commemoratio praecedentis.

Die 29 septembris — Post titulum Festi ponatur : Duplex I classis.

Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 12 decembris 1917.

† A. CARD. VICO, Ep. Portuen. et S. Ruf.,
S. R. C. Pro-Praefectus.

L. † S.

Alexander Verde, *Secretarius*.

AVIS

Messieurs les Curés qui désirent se procurer un exemplaire du nouveau code de Droit canonique pourront donner leur nom au secrétaire de l'archevêché, d'ici au 15 mars.

Prière de faire un choix entre les reliures suivantes de l'édition in-12 :

Reliure—toile anglaise.....	\$2.50
Reliure—dos en peau, plats en toile.....	\$2.80
Reliure—dos et coins en parchemin romain, plats en toile...	\$2.90

Archevêché de Québec,
6 mars 1918.

PARTIE NON OFFICIELLECAUSERIE DE LA SEMAINE**LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES**

Nous vivons à une époque de statistiques, et quand la guerre sera enfin terminée, ce sera une horreur que les statistiques qu'il lui faudra publier. Le bilan formidable de cette aventure tragique pourra être inscrit sur des pages couleur de sang.